

EXTRAIT du REGISTRE **des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET : Décision modificative n°4/2022 du budget Général

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à dix-neuf heures et cinq minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt octobre deux mille vingt-deux.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

Membres absents excusés avec pouvoir : 10

BEVOZ Sébastien pouvoir à Marie-Hélène PERILLAT
BORGEOIS Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT
BROCHET Olivier pouvoir à Humbert CRETIER
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER
GUILLERMET Maria pouvoir à Le Maire
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE
MERMILLON Eliane pouvoir à Nicole ROSIER
Stéphanie PERNOD BEAUDON pouvoir à Claire BILLON BERTHET
ZANI Sonia pouvoir à Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 0

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

Soit : 19 conseillers, 10 pouvoirs ayant été déposés donc 29 votants

En 2017, le SIEA avait demandé une participation d'un montant de 1 347,72€ à la commune de Thézillieu pour les travaux d'éclairage public concernant le point lumineux n° 4049 - rue du cimetière (n° d'immobilisation THE2041582/06).

En juin 2021, leur bilan sur cette opération fait apparaître la participation définitive de la commune à hauteur de 1 219,90€. Et par ce fait, le SIEA a établi un remboursement à la commune de 127,82€, encaissé le 12 juillet 2021.

L'immobilisation étant amortie en totalité en 2020, il convient de faire une reprise de 127,82€ sur le montant des amortissements.

Vu l'avis favorable de la commission finances réunie le 17 octobre 2022.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GENERAL** afin de faire une reprise sur les amortissements du bien n° THE2041582/06 :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
7811 - 042	Reprise sur amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		+ 127,82€
023	Virement à la section d'investissement	+ 127,82€	
	Total de la section de FONCTIONNEMENT	+ 127,82€	+ 127,82€

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
28041582 - 040	Reprise sur Amortissements – bâtiments et installations	+ 127,82€	
021	Virement de la section de fonctionnement		+ 127,82€
	Total de la section d'INVESTISSEMENT	+ 127,82€	+ 127,82€

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- **ACCEPTÉ** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 2 NOVEMBRE 2022

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20221026-DE-2022-12-06-DE
Date de télétransmission : 02/11/2022
Date de réception préfecture : 02/11/2022